

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPDENAC

Réunion du 28 Mai 2026

Le 28 mai 2026 à 19 heures 00 se sont réunis à la Mairie, les membres du Conseil Municipal, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L 2121-11 et L 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 22 mai 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

Le Maire ouvre la séance à 19h00, sont présents : Patrick BALAT, Christel BOGGIO, Isabelle DESGOUTTES, Jean-Pierre FOURCADIER, Marc HENRY, Marie-Hélène HUTIN, Maryline GIMENEZ, Mylène LASFARGUES, Ludovic LAVAL, Françoise MARCHENOIR, Jean-Paul MONTHIOUX et Philippe RIMBAUD.

Absents Excusés

Corinne FERREIRA DE AGUIAR, Mathieu MARTY et Yoann LOUDIERES

Procurations

Corinne FERREIRA DE AGUIAR donne pouvoir à Marc HENRY,
Mathieu MARTY donne pouvoir à Ludovic LAVAL.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 Avril 2026
2. Secrétaire de séance
3. Constitution de la CCID
4. Vote des tarifs 2026
5. Subvention aux associations
6. Convention adhésion CAUE
7. Convention Office Intercommunal de Tourisme-accueil de Capdenac
8. TE46-Convention servitude implantation transformateur électrique-Ournes
9. Convention cinéma de plein air
10. Désignation référent SYDED
11. DM
12. Adhésion et désignation délégués communes forestières
13. Désignation des délégués Plus Beaux Villages de France
14. Motion TE46
15. Questions diverses

1-approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 28/04/2026 et demande si des observations sont à signaler sur leur rédaction. Philippe Rimbaud interroge sur l'annexion de son courrier envoyé au maire concernant un risque de prise d'intérêt qui n'a pas été prise en compte dans le PV du 30 mars 2026.

Le Maire répond favorablement, le courrier sera publié avec le PV.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour l'approbation du procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité en y incluant les remarques sollicitées :

➤ PV du Conseil Municipal du 28/04/2026

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2-nomination secrétaire de séance

Le Maire propose de procéder à un vote à main levée pour la nomination du secrétaire de séance du jour.

Sans volontaire, Le Maire propose de nommer Isabelle DESGOUTTES.

Mylène LASFARGUES demande à expliquer le rôle du secrétaire de séance afin de bien comprendre ce qui est demandé. Elle précise qu'au précédent mandat, la nomination du secrétaire se faisait à tour de rôle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à main levée et nomme secrétaire de séance :

➤ Isabelle DESGOUTTES

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-Constitution de la CCID

Le Maire rappelle que conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituées dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
 - De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.
- La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans révolus,
- être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional-départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, le Conseil municipal doit dresser une liste de 24 noms selon les conditions sus énoncées.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste des commissaires ci-annexée.

Cette liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur des finances publiques.

TITULAIRES	Nom	Prénom	Adresse	Commune	CP
M.	RIMBAUD	Philippe	528b route du Couquet	CAPDENAC	46100
Mme	LASFARGUES	Mylène	12 rue Côte Romaine	CAPDENAC	46100
M.	MARTY	Mathieu	705 route de Lasternes	CAPDENAC	46100
M.	FOURCADIER	Jean-Pierre	13 rue du Port	CAPDENAC	46100
Mme	DESGOUTTES	Isabelle	2 Chemin de la Combe	CAPDENAC	46100
M	HENRY	Marc	2795 Route de Villefranche	CAPDENAC	46100
Mme	BOGGIO	Christel	13 Rue de la Peyrolerie	CAPDENAC	46100
M	LAVAL	Ludovic	1281 Route de la Pierre-Levée	CAPDENAC	46100

Mme	GIMENEZ	Maryline	2 Rue Bertrand de lentillac	CAPDENAC	46100
Mme	MARCHENOIR	Françoise	9 Rue de la Commanderie	CAPDENAC	46100
M	LOUDIERES	Yoann	103 Route de Salgues	CAPDENAC	46100
Mme	HUTIN	Marie-Hélène	552 Route De Capdenac	CAPDENAC	46100

SUPPLEANTS					
Mme	FERREIRA DE AGUIAR	Corinne	6 Rue des Peyrières	CAPDENAC	46100
M	BALAT	Patrick	707 Route du Pech	CAPDENAC	46100
Mr	FLEURY	Pascal	20 Rue des Peyrières	CAPDENAC	46100
Mr	SENAC	Jean Claude	39 Allée de Roumanel	CAPDENAC	46100
Mme	IMBERT	Annie	260 Route du Vern	CAPDENAC	46100
Mr	BOURGADE	Jean Pierre	16 Rue des Peyrières	CAPDENAC	46100
Mr	FELZINES	Gérard	2265 Route des Cazals	CAPDENAC	46100
Mme	CASSAGNADE	Elodie	26 Impasse du Causse Sud	CAPDENAC	46100
Mr	LOUDIERES	Michel	735 Route du Pech	CAPDENAC	46100
M	PARISSAUX	Jérôme	127 Route de Sanières	CAPDENAC	46100
M	THERON	Jean-Pierre	2 Impasse du Faubourg	CAPDENAC	46100
M	MARTY	Francis	59 Impasse des Clémenties	CAPDENAC	46100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la composition de cette commission et mandate le Maire pour la transmission au directeur des finances publiques.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4-Vote des tarifs 2026

Le Maire informe que les tarifs qui semblaient excessifs pour certains n'ont pas été revus pour cette année.

Patrick BALAT demande si les locations couvrent les frais d'entretien de la salle et si les tarifs sont différents en fonction du locataire.

Le Maire donne lecture des tarifs, (tableaux en annexe du PV).

Philippe RIMBAUD demande le taux d'occupation de la salle.

Ludovic LAVAL précise qu'une étude plus poussée doit avoir lieu pour connaître les différentes salles des alentours en comparant les services, la surface et les équipements.

Le Maire répond favorablement et propose de valider les tarifs identiques à 2025 pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité la proposition des tarifs.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5-Subventions aux associations

Le Maire présente le tableau des subventions demandées par différentes associations et organismes.

Les Amis de l'école	Annuelle	200.00 €	200.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Association du Souvenir	Annuelle	300.00 €	300.00€	Votes : Pour = 13 Contre= 0 Abs = 0
Comité des fêtes	Annuelle	2 500.00 €		Reporté
Coopérative scolaire	Annuelle	1 800.00 €	1800.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Derrière le Hublot	Annuelle			Reporté
Apuc	Annuelle	400.00 €	400.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Pompiers de Capdenac-Gare	Annuelle	200.00 €	200.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Pompiers de Figeac	Annuelle	200.00 €	200.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Société de chasse	Annuelle	550.00 €	550.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Val 5 (en sommeil)	Annuelle			
Association Eco-citoyenne	Annuelle	250.00 €		Reporté
Tous ensemble	Annuelle	220.00 €		Reporté
Au Pied de la Tour	Annuelle	6 050.00 €		Reporté
	Fonctionnement			
L'Outil en main	Annuelle	150.00 €	150.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Resto du Cœur	Annuelle	200.00 €	200.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
APEAI	Annuelle	200.00 €	200.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
AFM Téléthon	Annuelle	200.00 €	200.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Sidaction	Annuelle	200.00 €	200.00 €	Votes : Pour = 14 Contre= 0 Abs = 0
Association Rock'citanie	Annuelle	2 100.00 €		Reporté
	Equipement			
Zambra'Zic	Annuelle	2 010.00 €		Reporté
Total		17 730.00 €	4600.00 €	

Le Maire procède au vote dans l'ordre du tableau.

Sortie de Patrick BALAT pour l'association du Souvenir.

Christel BOGGIO demande si tous les bilans ont été reçus pour ces demandes de subventions. Le Maire répond qu'une majorité a transmis leur bilan.

Pour l'association Derrière Le Hublot, Christel BOGGIO informe que cette association ne fait pas partie de la commune et souligne qu'aucune manifestation n'est prévue cette année à sa connaissance.

Isabelle DESGOUTTES informe que cette association a d'autres avantages et qu'il faudrait vérifier leur convention.

Philippe RIMBAUD demande à connaître leur projet de manifestations.

Au vu des questionnements, Le Maire propose de retirer cette association dans l'attente des réponses.

Pour l'association Tous Ensemble, Le Maire propose de retirer du vote des subventions pour s'assurer des besoins de cette association qui concernait la défense de la maternité à Decazeville.

Pour les associations de la commune, Le Maire informe qu'il souhaitait simplifier les locations régulières de salles. Les tarifs annoncés incluant les locations de salles, Le Maire propose de ne pas voter les subventions des associations communales louant des salles régulièrement afin de retravailler sur les montants.

Après discussion, Le Maire propose de reconduire le vote à une séance ultérieure les associations suivantes :

- Comité des fêtes
- Association Eco-Citoyenne de Capdenac
- Au Pied de la Tour
- Rock'ccitanie
- Zambra'Zic
- Derrière le Hublot
- Tous Ensemble

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire et le mandat pour le versement des subventions votées dans le tableau ci-dessus.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6-Convention adhésion CAUE

Le maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'urbanisme et l'Environnement (CAUE) a été institué par la loi sur l'architecture du 03 janvier 1977. Le CAUE est un organisme public indépendant de conseil à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement afin d'en promouvoir la qualité avec le souci permanent d'adaptation aux particularités locales. Le CAUE intervient gratuitement. Le Maire rappelle que le CAUE du Lot a été créé en 1978, c'est un acteur public central du cadre de vie et conseille gratuitement les collectivités ainsi que les particuliers dans les domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics et privés, le logement, le patrimoine.

Depuis 2011, l'Assemblée Générale du CAUE a décidé d'ouvrir l'adhésion aux communes et aux communautés de communes, sans que cela ne remette en cause le principe de gratuité du service.

Les questions liées à la qualité du cadre de vie sont au cœur des préoccupations des communes, c'est à cet effet que le CAUE propose à la commune de Capdenac (- 2000 habitants) de renouveler son adhésion à l'association en apportant son expérience et son soutien.

Le maire informe que l'adhésion annuelle s'élève à 150 €uros et propose au conseil municipal d'adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le renouvellement de son adhésion au CAUE pour l'exercice 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Convention Office Intercommunal de Tourisme-accueil de Capdenac

Le Maire informe de son interrogation sur les tarifs des visites du donjon et de la fontaine (2,50€) et si une gratuité pourrait être envisagée.

Isabelle DESGOUTTES précise que Cardaillac applique la gratuité.

Mylène LASFARGUES craint les dangers et les incivilités.

Marie-Hélène HUTIN se porte volontaire pour être bénévole pour l'ouverture et la fermeture des portes.

Le Maire indique qu'un projet de déplacement de l'office du tourisme est envisagé, en attente de l'avis des Bâtiments de France qui s'est montré très intéressé. La charge financière est à apprécier.

Le Maire rappelle que l'Office de Tourisme emploie un travailleur saisonnier pour le bureau de CAPDENAC.

L'office de tourisme propose une ouverture du 14 mai au 31 août avec les horaires suivants :

Mai / juin = du lundi au vendredi 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Juillet / août = du dimanche au jeudi 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la période d'ouverture allant du 14 mai au 31 août 2026.

Le Maire propose de reconduire la convention de mise à disposition de la commune de Capdenac au Grand Figeac de la salle Lombard (des Gardes) pour y installer un office de tourisme intercommunal pour la saison 2026 du 14 mai au 31 août.

La remise des biens a lieu à titre gratuit. le bénéficiaire en assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire sauf le pouvoir de l'aliéner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition et mandate le Maire pour signer la convention avec le Grand-Figeac.

Le Maire propose de reconduire la convention liant la commune à l'Office de tourisme du Grand-Figeac concernant les modalités de la visite du Donjon sur la période effective du 14 Mai au 31 août 2026.

Le Maire propose de porter aux recettes communales, 50% de la vente du billet d'entrée fontaine-donjon.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition du Maire à l'unanimité et mandate le Maire pour signer la convention.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- TE46-Convention servitude implantation transformateur électrique-Ournes

Le Maire rappelle que la commune de Capdenac a validé la création d'un poste de transformation électrique à Ournes.

Ce poste va être implanté sur le domaine public communal.

Philippe RIMBAUD demande à revoir la délibération sur l'enfouissement des réseaux où il apparaissait des incohérences sur les travaux.

Le Maire donne lecture de la convention de servitude et propose au conseil d'en approuver les termes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité et mandate le Maire pour signer la convention.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Convention cinéma de plein-air

Le Maire rappelle que la communauté de communes du Grand-Figeac organise des projections cinématographiques itinérantes et la commune de Capdenac a été retenue pour une diffusion cet été.

La projection du film « Un p'tit truc en plus » aura lieu le 31 juillet 2026.

Le maire donne lecture de la convention relative à l'organisation d'une projection cinématographique de plein air.

La convention mentionne les engagements de la commune ainsi que le prix de la prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention à l'unanimité et mandate le Maire à la signer.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10- Désignation référent SYDED

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot (Syndicat mixte départemental d'élimination des déchets des ménages) est le service public de missions environnementales sur l'ensemble du territoire au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau potable », « Assainissement », et « Eaux naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du Syded du Lot vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le Syded du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux ...),
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri
- Mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux

Monsieur le maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces

domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du Syded du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner à l'unanimité

➤ Ludovic LAVAL référent environnement de la commune

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11- Décision Modificative

Un versement de l'article 2181 de 600,00 € à l'article 10226 est nécessaire.

Suite à une erreur d'écriture comptable, le Maire propose de valider cette décision modificative concernant le versement de la taxe d'aménagement majorée au Grand-Figeac.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition du Maire à l'unanimité et le mandate pour signer la décision modificative.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12- Adhésion et désignation délégués communes forestières

Le Maire donne lecture du courrier de l'association des collectivités forestières.

Les communes forestières sont un réseau d'élus œuvrant au bénéfice des collectivités pour valoriser la forêt et les produits du bois en circuit court. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation.

Les services de Communes forestières bénéficient autant aux collectivités propriétaires de forêt qu'aux collectivités non-propriétaires.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Communes forestières, ainsi que les statuts, le maire soumet au conseil municipal le projet d'adhésion de la commune à cette structure pour un montant annuel de 155€.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, reconnaît l'intérêt que la commune de Capdenac adhère à l'Association départementale des Collectivités forestières du Lot. Par cette délibération, le Conseil municipal donne pouvoir au maire pour valider l'adhésion à l'association et désigner les délégués, un titulaire et un suppléant.

Après discussion, Le Maire propose de désigner :

- Jean-Paul MONTHIOUX, délégué titulaire
- Ludovic LAVAL, délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion.

VOTANTS POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13- Désignation des délégués Plus Beaux Villages de France

Le Maire rappelle que la commune de Capdenac adhère à l'association des Plus beaux Villages de France et que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Maire propose d'être délégué titulaire et demande un(e) candidat (e) pour être son suppléant.

Patrick BALAT propose M. MARTY Mathieu pour son intérêt au patrimoine de la commune.

En son absence, Le Maire propose de nommer :

- Jean-Paul MONTHIOUX, délégué titulaire
- Françoise MARCHENOIR, déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

VOTANTS

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14- Motion TE46

Le Maire donne lecture du courrier de TE46.

Territoire d'Énergie Lot (TE46), depuis sa départementalisation en 1995, et les syndicats d'électrification rurale du Lot depuis leur création à partir de 1930, exercent une compétence fondatrice et fédérative à travers leur qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité et qu'à ce titre, ils sont les artisans du maillage des réseaux sur l'ensemble du département du Lot.

Considérant :

- Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement après les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;
- La déclaration faite par le Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à l'ensemble des Présidents de Conseils départementaux, confirmant l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz ;
- Que la distribution d'électricité et de gaz constitue une compétence dévolue au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis la loi du 15 juin 1906, qui constitue l'acte de naissance du service public local de la distribution d'énergie ;
- La nécessité qu'une partie importante du produit de l'accise sur l'électricité (anciennement taxe communale sur l'électricité) demeure affectée à des investissements sur les réseaux de distribution ;
- L'importance des besoins d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, afin de maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter l'apparition de fractures territoriales ;
- Le besoin de renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses endommageant les réseaux et provoquant des coupures pour les usagers), ainsi que d'adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique ;
- Le rôle majeur que jouent les syndicats d'énergie dans l'aménagement équilibré du territoire à travers le déploiement, le renforcement et la modernisation des réseaux de distribution publique d'électricité.

Estiment :

- Qu'il convient, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales, dans un objectif de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;
- Qu'à ce titre, les syndicats d'énergie ont largement démontré, depuis leur origine, leur raison d'être en tant qu'outils de mutualisation à l'échelle départementale, et que remettre en cause leur légitimité sous prétexte d'un nouvel acte de décentralisation serait en contradiction avec les objectifs de clarification et de lisibilité attendus, qu'une notion aussi imprécise que celle de « chef de file » ne saurait garantir.

Demandent au Gouvernement :

- De maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal, exercée par les communes et leurs syndicats d'énergie, en conformité avec le nouvel acte de décentralisation.

Le Maire propose au conseil municipal de soutenir cette motion pour TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

VOTANTS

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION :

15- Questions diverses

Ludovic LAVAL interpelle sur la prolifération de chats errants et sur l'implication de l'association CHAT PAT de Capdenac-Gare. Le Maire informe qu'un contact est établi avec cette association. Les frais de stérilisation seraient de 100€ pour une femelle et 59€ pour un mâle. 30 millions d'amis pourrait prendre en charge 50% de ces frais. Philippe RIMBAUD demande le nombre de chats concernés. Ludovic LAVAL et Jean-Paul MONTHIOUX proposent de définir d'un montant à délibérer lors d'un prochain conseil. La somme de 1500€ est évoquée.

Isabelle DESGOUTTES attend un retour sur la reconduction ou pas des relais de quartier qui devaient être contactés par chaque élu de secteur. Une mise à jour a été faite pour les relais de quartiers. Philippe RIMBAUD et Mylène LASFARGUES précisent qu'une mise à jour des personnes vulnérables est nécessaire.

Isabelle DESGOUTTES informe du projet de déplacement de l'office du tourisme à l'entrée du village. Le choix se porterait sur la porte de Gergovie, surface de 100m² environ. Ce déplacement permettrait l'augmentation de la fréquentation de l'office de tourisme, faciliterait l'accès au donjon et à la fontaine et éviterait la pollution visuelle des panneaux signalétiques.

Le Maire informe de son entretien avec l'agent de la bibliothèque. Des rumeurs de rachat de la salle des gardes ont couru craignant la fermeture de la bibliothèque. Le Maire a rassuré sur cette rumeur infondée et souhaite récupérer la salle des gardes pour la bibliothèque. Mylène LASFARGUES demande si le projet de déplacement de la bibliothèque a été annulé. Le Maire indique que pour le moment il se tiendra au choix de l'agent qui semble être satisfaite de son environnement actuel. Mylène LASFARGUES interpelle en évoquant que les locaux ne sont pas adaptés et qu'ils ne remplissent pas les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le Maire informe de sa rencontre avec Emilie GRAHAM, pour le projet de la Place Lucter. Des modifications sont souhaitées, notamment au niveau du carrefour et le découpage des travaux par tranche. Ludovic LAVAL précise l'importance de connaître l'état de l'assainissement collectif sous les rues du village avant de prévoir des travaux de pavage.

Isabelle DESGOUTTES présente le projet de rénovation de la Tour avec un devis chiffré aux environs de 20 000€ Philippe RIMBAUD s'interroge sur la possibilité d'inclure l'intégration de l'Office du tourisme dans les travaux de la Tour, en fonction des préconisations de l'inspection du travail. Isabelle DESGOUTTES évoque un local mal adapté pour travailler en office du tourisme, travail différent des saisonniers pour un accueil de visiteurs. Le coût d'aménagement est à étudier.

Arrivée de M. MARTY Mathieu.

Isabelle DESGOUTTES présente les animations de l'été :

- Le marché estival du 15 juillet au 19 août prévu le mercredi de 17h00 à 20h00, marché de producteurs de pays avec une dizaine de producteurs locaux et une animation musicale pour le 1^{er} marché. Possibilité de restauration sur place. Une inquiétude sur le créneau qui sera le même que celui de Capdenac-Gare. Jean-Pierre FOURCADIER indique que la publicité doit être importante pour cet évènement.
- Visite guidée du village le 10 août
- Marché nocturne le jeudi 13 août avec animation musicale, les inscriptions sont lancées
- Le 3 ou 4 août : animation musicale groupe, rémunération au chapeau, aurait souhaité dans l'Eglise mais difficulté avec le prêtre.

Le souhait serait de recréer du lien dans les hameaux de la commune avec d'éventuelles manifestations en dehors du bourg et d'envisager des rencontres intergénérationnelles.

Le bulletin municipal est à préparer pour le 30 juin, avec une parution début juillet. Isabelle DESGOUTTES demande à chacun de trouver des sujets. Une présentation du nouveau conseil municipal sera faite.

Marc HENRY rappelle qu'« à l'époque », la mairie organisait chaque année un repas avec les élus et le personnel. Il propose donc de renouveler cet évènement en organisant une soirée grillades le vendredi 12 juin.

Mylène LASFARGUES interroge sur la venue des gens du voyage cette année. Le Maire informe que l'aire de la Vinadie ne fermera pas cette année, il n'y a donc pas de raison de les accueillir malgré une première demande refusée.

Marie-Hélène HUTIN demande la possibilité de disposer des conteneurs à poubelles comme à Boussac, installés par le SYDED. Un récup verres serait aussi intéressant au village pour l'aire de pique-nique.

Maryline GIMENEZ demande si le parcours du 07/06/206 a pu être programmé, Le Maire répond favorablement.

Le Maire informe du recours de la société M. BRICOLAGE de Figeac contre la société BRICORAMA, demandant l'annulation du permis de construire et une indemnisation de la Mairie.

Christel BOGGIO informe d'une convocation école après une rencontre avec Saint Félix et Lunan.

Après un dernier tour de table, le Maire lève la séance à 22h05.

M. Jean-Paul MONTHIOUX, Maire

Isabelle DESGOUTTES, secrétaire de séance



1- ANNEXE AU PV DU Conseil Municipal du 28 mai 2026

TARIFS 2026

Services Divers

Services divers	Commune			Hors commune		Professionnels	
	Associations	Particuliers		Associations	Particuliers	Commune	Hors Commune
Tarifs 2026							
Droit de place au Port						4.40 €	4.40 €
Occupation du bouldrome, des Places Lucter, Clayrou, Oumes	Gratuit	Gratuit		5.00 €	5.00 €	100.00 €	100.00 €
Camion communal pour évacuation des déchets			50.00 €				
Echaffaudage ou dépôt de benne sans obstruction de la voie publique	longueur < 10m		franchise 15j puis 100€/mois			franchise 15j puis 150€/mois	
	par m supplémentaire		+10.00 €			+15.00 €	
Coupure de voie publique avec arrêté de permission de voirie	longueur < 10m					250€/mois sans franchise	
	par m supplémentaire					20€/mois	
Occupation par engins ou matériel sans obstruer la voie	longueur < 10m					250€/mois sans franchise	
	par m supplémentaire					20€/mois /m supplémentaire.	
Tranchée sous le domaine public						50€/m linéaire + obligation de remise en état	

Cimetières - 2026

Concessions	Durée en années	Dimensions	Tarifs
	Trentenaire	1.3 x 3.1 m (3m ²)	180.00 €
	Trentenaire	2.3 x 3.1 m (6m ²)	360.00 €
Caveau communal		2 places	50.00 €/mois les 3 premiers mois
			25.00 €/mois les suivants
Columbarium			
Emplacement nu	Trentenaire		120.00 €
Cavurne	Trentenaire		420.00 €
Case 40x40x40	Trentenaire		600.00 €
Case 60x40x40	Trentenaire		600.00 €
Emplacement plaque sur stèle jardin du souvenir	Trentenaire		75.00 €

Salle des Jardins

Salle des Jardins		Commune		Hors commune		Professionnels (2)	
Tarifs 2026		Associations	Particuliers	Associations	Particuliers	Commune	Hors Commune
salle principale	journée	(1) 150.00 €	200.00 €	300.00 €	450.00 €	350.00 €	650.00 €
	2 jours ou WE	(1) 260.00 €	350.00 €	460.00 €	700.00 €	600.00 €	1 000.00 €
Cuisine	journée	60.00 €	60.00 €	120.00 €	120.00 €	60.00 €	120.00 €
	2 jours ou WE	120.00 €	120.00 €	240.00 €	240.00 €	120.00 €	240.00 €
location hiver		Octobre à Mars 60€/jour					
remarques	(1)	pour les associations: 1 location gratuite par an hors cuisine et chauffage					
		pour les manifestations organisées par la commune : gratuité					
	Cautions	salle : 500.00€ - salle et cuisine : 650.00€ - ménage : 150.00€					
	Assurance	RC obligatoire, si non assurance spécifique, caution de base portée à 1 500.00€					
	(2)	Manifestations payantes, banquets, congrès, arbre de Noël, conférences, réunions					
	(3)	Manifestations en coopération association/Commune: facturation de la moitié hors frais cuisine et chauffage					
Location conférences des associations communales		50€ par soirée					
Location régulière		Sur demande (base de 25.00€ par séance de 2heures maximum)					

Salle de Vic

Salle uniquement affectée à des réunions ou conférences

Salle non équipée pour de la restauration

Capacité d'accueil : 80 personnes

Salle de Vic		Commune			Hors commune		Professionnels (1)
Tarifs 2026		Associations	Particuliers	Associations	Particuliers		
Salle	journée	100.00 €	100.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	sur demande
Réunion association	1/2 journée	Gratuit		30.00 €			sur demande
Conférence	1/2 journée	30.00 €		50.00 €			
Location hiver en plus de la location	01 octobre au 15 avril	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €
Remarques	pas de cuisine	Pour les manifestations organisées par la commune de Capdenac: Gratuité					
	caution	salle: 250.00 € - ménage: 50€					
	Assurance	RC obligatoire, si pas d'assurance spécifique: caution de base portée à 1 500.00€					
	(1)	Manifestations payantes, congrès, arbres de Noël, conférences, réunions					
Location régulière	hebdomadaire	25€/séance autres sur demande					

Marché de nuit

Pour les marchés de nuit organisés par la commune, le règlement est celui mis en place précédemment par l'OT intercommunal de Figeac

- Emplacement linéaire de 3 mètres :22.50 €
- Le mètre supplémentaire6.00 €

L'alimentation électrique est comprise dans le prix de droit de place. Caution de 20 € si prêt d'adaptateur.

Le paiement se fait à la réservation

Marché estival

- Journaliers
Etalage pour 1 m linéaire 1.20€ avec un minimum de facturation de 3.60€
Branchement électrique2.00€
- Abonnés (9 marchés)
Etalage pour 1 m linéaire12.00 € avec un minimum de facturation de 36.00 €
Branchement électrique 18 €

Marché aux truffes

Redevance des apporteurs : 5€ par séance

Terrasses de cafés, restaurants et hôtels gratuit pour les emplacements autorisés

Emplacement pour camion vente : 50€ / demi-journée

